

COUPE DU LIMOUSIN 2022

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète le Règlement Général des Epreuves Fédérales par Equipes

« Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du Règlement Général. »

jeudi 5 mai	Golf de LA JONCHERE
jeudi 12 mai	Golf de BRIVE
mardi 17 mai	Golf d'AUBAZINE
jeudi 9 juin	Golf du CHAMMET
jeudi 16 juin	Golf de PUY D'ARNAC
jeudi 30 juin	Golf de NEUVIC
jeudi 15 septembre	Golf de MORTEMART
jeudi 29 septembre	Golf de LIMOGES
jeudi 6 octobre	Golf de LA PORCELAINE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : Ouvert aux clubs de la Ligue.

Pour les joueurs : Etre né avant le 5 mai 1972. Les index supérieurs à 36 seront ramenés à 36. Avoir son certificat médical valide.

FORME DE JEU

Equipes de 6 joueurs ou joueuses. Simple /Stableford / 18 trous.

Classement par addition des 5 meilleures cartes en NET de chaque équipe sur les 9 tours.

Le club vainqueur de l'épreuve est le club ayant cumulé le plus de points après 9 tours. Les clubs jouent tous les tours.

Pour cette compétition, les règles locales permanentes de la ffGolf seront appliquées.

ENGAGEMENT

150 € par équipe et par tour (sauf pour le club recevant) à régler par chèque à l'ordre du CT8723. Les chèques sont à envoyer à Michel GARAUD 58 rue Camille Guerin 87000 LIMOGES.

Ne pas présenter d'équipe ne dispense pas de payer le droit d'engagement.

COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le comité de l'épreuve sera composé d'un responsable d'un CD et de 2 membres effectivement présents de la commission sportive du club organisateur.